



Le 22 mars 2005

Lettre publique à
MM. Pierre Corbeil et Thomas J. Mulcair

Objet : Moratoire sur les territoires forestiers candidats à des aires protégées

Messieurs,

Le BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) vient de déposer son rapport concernant deux projets d'aires protégées en Abitibi-Témiscamingue, celui des lacs Vaudray-Joannès, près de Rouyn-Noranda, et celui du Lac Sabourin, dans la MRC de Val-d'Or. L'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue considère que ce rapport reflète fidèlement les questions soulevées lors des consultations, ainsi que les modifications aux projets initiaux souhaitées par les différents intervenants.

L'ABAT se réjouit particulièrement des modifications apportées par le BAPE aux limites des deux aires protégées. La nouvelle limite ouest de l'aire Vaudray-Joannès, tel que mentionné dans le rapport, permet à la fois de protéger la seule zone forestière digne de ce nom à l'intérieur de ce territoire, et d'identifier clairement grâce à une borne naturelle, la rivière Kénojévis, le limite ouest de l'espace protégé. Quant à l'aire du lac Sabourin, les suggestions d'agrandissement incluent une grande partie de l'aire du caribou des bois, les bassins versants du lac Sabourin et de la rivière du même nom ainsi que la partie de l'Esker du lac. Ces nouvelles limites nous apparaissent respecter davantage les caractéristiques particulières de ce territoire.

Il faut cependant rappeler que le Canada s'est engagé par la voie de son ministre de l'Environnement, M. Jean Charest, tout comme la centaine de pays présents au Sommet de la Terre à Rio, en 1992, à protéger minimalement 12 % de son territoire, et que le rapport Coulombe sur la gestion de la forêt publique québécoise, recommande « *Que l'objectif du Gouvernement de protéger une superficie équivalant à 8 % du territoire forestier québécois soit atteint, dans chaque province naturelle, d'ici 2006* » et « *Que 12 % de la superficie de chacune des provinces naturelles situées en forêt boréale québécoise fasse partie du réseau des aires protégées d'ici 2010.* » (Coulombe, 2004, p. 254). Faut-il rappeler également qu'en juin 2004, à Rouyn-Noranda, M. Thomas J. Mulcair, à une question sur l'objectif de protéger 12 % du territoire, avait répondu que nous serions « très prochainement, agréablement surpris dans ce sens ». Or, nous sommes en mars 2005, et même avec ces dernières annonces d'aires protégées, le Québec se retrouve avec à peine 3 % de réserves de biodiversité.

Avec le renouvellement de plus de 1 000 contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) le premier avril 2005, l'Action boréale s'inquiète du sort réservé aux territoires forestiers proposés comme candidats à de futures aires protégées. L'ABAT propose donc que, d'ici le 1^{er} avril 2005, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, conjointement avec son homologue du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, établisse un moratoire sur tous les

projets en cours d'aires protégées de manière à soustraire ces territoires à l'exploitation forestière, minière et hydro-électrique. Seule cette mesure permettra de conserver des territoires représentatifs des différents écosystèmes de chacune des provinces naturelles du Québec, avant que l'industrie les vide de leur valeur et de leur essence...

L'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue ne peut que déplorer le non-respect des engagements des gouvernements, précédent et actuel, qui visaient à mettre sous réserve, d'ici 2005, au moins 8 % de la forêt publique québécoise. L'ABAT considère que cet objectif doit prévaloir sur les seules visées économiques, et, dans ce sens, voit le gel des zones forestières candidates à de futures aires protégées comme une urgence et une nécessité auxquelles seule une volonté politique immédiate peut répondre.

En espérant que votre gouvernement fasse preuve de vision à long terme en mettant sous réserve les territoires compris dans les CAAF, susceptibles de devenir des aires protégées, avant que leurs forêts ne soient coupées.

Écologiquement vôtre,

Richard Desjardins
Vice-président

c.c. M. Jean J. Charest, Premier ministre